



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2024-05014

PUBLIÉ LE 21 MAI 2024

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2024-05-17-00003 - Arrêté CHA 2nd degré Danse (2 pages)

Page 3

37-2024-05-21-00001 - Arrêté CHA 2nd degré Musique (2 pages)

Page 6

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-05-17-00003

Arrêté CHA 2nd degré Danse

Vu l'arrêté du 31 juillet 2002 relatif aux classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges
Vu la circulaire n°2007-020 du 18 janvier 2007 relative aux classes à horaires aménagés danse dans les écoles élémentaires et les collèges

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la commission d'examen des demandes d'admission en classe à horaires aménagés danse de 6^e, 5^e, 4^e et 3^e de collège est la suivante :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES :

La Présidente : Madame Anne-Virginie BROTONS
Adjointe à l'IEO Information et Orientation, Représentante du Directeur académique des Services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Madame Anne SOUILLOT ou son représentant
Proviseure du lycée Paul Louis Courier à Tours

Monsieur François DAVID ou son représentant
Principal du collège Michelet à Tours

Monsieur François EMILE
Conseiller pédagogique départemental en éducation musicale

Madame Marie SMEJKAL
Professeure d'éducation musicale – Lycée Paul Louis Courier et collège Michelet à Tours

REPRÉSENTANTS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT RÉGIONAL DE TOURS (CRR) :

MEMBRES TITULAIRES :

Monsieur Stéphane BÉCHY ou son représentant
Directeur du CRR

Monsieur Vincent BOULLAULT
Conseiller aux études

Madame Valérie NOËL
Chargée de la scolarité

Madame Valérie DE MORTILLET
Responsable du département danse

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES :

MEMBRES TITULAIRES :

Madame Isabelle BARRE, FCPE
Madame Aline GAUDRON, FCPE

Article 2 :

La commission peut s'adjoindre la chargée de mission pour les actions culturelles – DSDEN 37
Madame Adeline ROBIN

Article 3 :

Les membres de la commission d'examen sont désignés pour la durée d'un an. Le présent arrêté prend effet au 22 mai 2024.

Article 4 :

La Secrétaire générale de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 17 mai 2024
Pour la Rectrice et par délégation,

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'Education
nationale d'Indre-et-Loire,

[signé]
Christian MENDIVÉ

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-05-21-00001

Arrêté CHA 2nd degré Musique

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Vu l'arrêté du 31 juillet 2002 relatif aux classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges

Vu l'arrêté du 22 juin 2006 relatif au programme d'enseignement des classes à horaires aménagés musicales

Vu la circulaire n°2002-165 du 2 août 2002 relative aux classes à horaires aménagés musicales dans les écoles élémentaires et les collèges

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la commission d'examen des demandes d'admission en classe à horaires aménagés musique de 6^e, 5^e, 4^e et 3^e de collège est la suivante :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES :

La Présidente : Madame Anne-Virginie BROTONS

Adjointe à l'IEN Information et Orientation, Représentante du Directeur académique des Services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Madame Anne SOUILLOT ou son représentant
Proviseure du lycée Paul Louis Courier à Tours

Monsieur François DAVID ou son représentant
Principal du collège Michelet à Tours

Madame Catherine MAGIORANI, Secrétaire générale du collège Anatole France à Tours
Représentante de Monsieur Bernard PALACIN, Principal du collège Anatole France

Monsieur François EMILE
Conseiller pédagogique départemental en éducation musicale

Monsieur Laurent DESVIGNES
Professeur d'éducation musicale – lycée Paul Louis Courier et collège Anatole France à Tours

Madame Marie SMEJKAL
Professeure d'éducation musicale – lycée Paul Louis Courier et collège Michelet à Tours

REPRÉSENTANTS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT RÉGIONAL DE TOURS (CRR) :

MEMBRES TITULAIRES :

Monsieur Stéphane BÉCHY ou son représentant
Directeur du CRR

Monsieur Vincent BOULLAULT
Conseiller aux études

Madame Valérie NOËL
Chargée de la scolarité

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES :

MEMBRES TITULAIRES :

Madame Isabelle BARRE, FCPE
Madame Aline GAUDRON, FCPE

Article 2 :

La commission peut s'adjoindre la chargée de mission pour les actions culturelles – DSDEN 37
Madame Adeline ROBIN

Article 3 :

Les membres de la commission d'examen sont désignés pour la durée d'un an. Le présent arrêté prend effet au 22 mai 2024.

Article 4 :

La Secrétaire générale de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 17 mai 2024

Pour la Rectrice et par délégation,
L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'Education
nationale d'Indre-et-Loire,

[signé]

Christian MENDIVÉ